



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sourds et malentendants

Question écrite n° 25846

Texte de la question

Mme Marguerite Lamour attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les mesures envisagées dans le cadre de la prise en compte de la surdité. Différentes mesures et orientations ont déjà été prises, notamment par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. D'autres sujets demeurent source d'interrogations pour les personnes frappées de surdité et les parents des enfants sourds. Il s'agit de l'intégration scolaire notamment. La création d'un Observatoire des Affaires sourdes, sous l'autorité de la Fédération Nationale des Sourds de France, a été envisagée. Il n'a pas, pour l'instant, été mis en place. Elle souhaite connaître les orientations que le Gouvernement entend prendre en la matière.

Données clés

Auteur : [Mme Marguerite Lamour](#)

Circonscription : Finistère (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25846

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 juin 2008, page 5338

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)